



Ville de FROUARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

- N° 2021/1 Débat et rapport d'orientation budgétaire 2021
- N° 2021/2 CCBP – Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Rapport d'évaluation des Transferts du contingent incendie, de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et des eaux pluviales
- N° 2021/3 Société Publique Locale SPL-Xdemat – Examen du rapport de gestion du conseil d'administration 2020
- N° 2021/4 Espace 89 – Demande de subvention de fonctionnement à la CAF de Meurthe et Moselle – Projet "mémoire vive" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/5 Théâtre Gérard Philipe – Demande de subvention de fonctionnement à la CAF – Projet "transmission et citoyenneté" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/6 Espace 89 – Demande de subvention de fonctionnement à l'ANCT – Projet "livres voyageurs" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/7 Espace 89 – Demande de subvention de fonctionnement à l'ANCT – Projet "mémoire vive" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/8 Théâtre Gérard Philipe – Demande de subvention de fonctionnement à l'ANCT – Projet "transmission" – Années 2021 / 2023
- N° 2021/9 Regroupement des écoles Langevin et Prévert
- N° 2021/10 Pass senior – Modification du tarif
- N° 2021/11 Motion ONF



Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry BECKER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Expédiée en Préfecture
le **01/03/2021**

DELIBERATION N° 2021/1

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **01/03/2021**

Objet :

DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2021

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021*

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Une délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal.

Le Maire,



Pascal BARTOSIK

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Depuis, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication telle que précisée par décret.

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. En ce sens, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Délibération

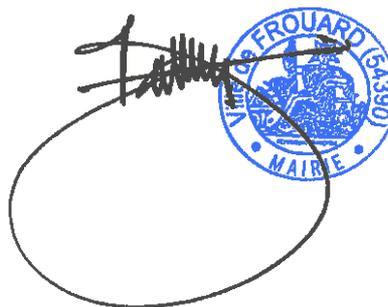
Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale,

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ayant présenté les éléments qui caractérisent la situation actuelle et ayant procédé à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la commune,

Le Conseil Municipal

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. FROUARD'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'FROUARD (54390)' at the top and 'MAIRIE' at the bottom, with a central emblem.



Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry BECKER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Expédiée en Préfecture
le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **01/03/2021**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021*

Le Maire,


Pascal BARTOSIK

DELIBERATION N° 2021/2

Objet :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - RAPPORT D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DU CONTINGENT INCENDIE, DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) ET DES EAUX PLUVIALES

Par délibération du 26 septembre 2019 et après consultation des communes, il a été décidé le transfert des compétences eau, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales dans les conditions prévues à l'article L.2226-1 du CGCT et Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI). Le Conseil communautaire du 10 septembre a décidé de compléter l'exercice de la DECI par le financement des contributions communales au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dénommé « contingent incendie » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Suite à ces transferts de compétence, il y a lieu de procéder à l'évaluation des charges transférées. Cette évaluation relève de la responsabilité de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) créée entre l'EPCI et les communes membres selon les dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La composition de la CLECT a été arrêtée par délibération de Conseil communautaire du 7 février 2002 et stipule que chaque commune est représentée par 2 représentants pour les communes de plus de 5000 habitants et 1 représentant pour les communes de moins de 5000 habitants.

Il a été procédé à son installation le 5 janvier 2021 avec l'élection de Francis MAUGRAS, Adjoint au Maire de la ville de Pompey, en tant que Président.

Une fois déterminée précisément l'étendue des compétences transférées, la CLECT est amenée à analyser, pour chaque commune, les dépenses et recettes afférentes à chacune des compétences considérées afin d'établir le coût net des charges transférées.

L'évaluation ainsi réalisée est destinée à déterminer la montant de l'attribution de compensation qui sera versée (ou perçue) par la Communauté de communes du Bassin de Pompey aux communes une fois déduit le montant net des charges transférées afin d'assurer la neutralité fiscale pour le contribuable.

La Commission a adopté à l'unanimité le rapport définitif le 20 janvier 2021. Il doit être approuvé par les communes par délibérations concordantes à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Le rapport de la CLECT est annexé à la présente délibération.

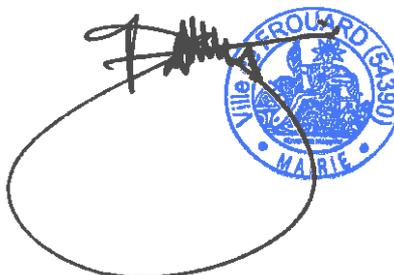
Délibération

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale,
Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU),

APPROUVE le rapport d'évaluation des transferts de charge du contingent incendie, de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et des eaux pluviales.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Francis MAUGRAS', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE POMPEY (54390)' around the top and 'MAIRIE' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.



Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Expédiée en Préfecture
le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **01/03/2021**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021*

Le Maire,


Pascal BARTOSIK

DELIBERATION N° 2021/3

Objet :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT – EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Par délibération n° 2018/28 du 28 mars 2018, le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition (Xmarchés, Xactes...).

À présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

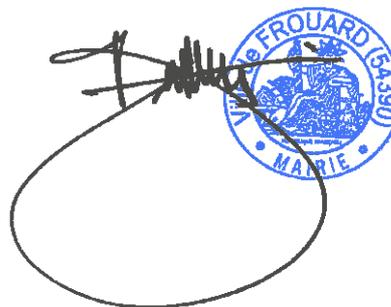
Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-5 et L.1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,
Après l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration figurant en annexe,
- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de cette communication.





Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Expédiée en Préfecture
le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **01/03/2021**

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021*

Le Maire,

Pascal BARTOSIK

DELIBERATION N° 2021/4

Objet :

ESPACE 89 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAF DE MEURTHE ET MOSELLE – PROJET "MEMOIRE VIVE " - ANNEES 2021-2023

Depuis 2019, la ville de Frouard propose des projets de médiation autour du jeu vidéo notamment destinés aux adolescents de la Penotte. La question de l'écologie était au centre du projet « Dépasse les bornes » et de la construction de bornes d'arcade en matériaux recyclés et la parité au cœur de la réflexion « Game Boy/Game Girl » via la mise en avant des créatrices de jeux vidéo et la remise en question des représentations des femmes dans les œuvres en 2020.

Forts du succès de ces éditions, nous voulons faire évoluer la formule. Ce que nous appelions jusqu'alors les « étés du geek », seront transformés en projets pluriannuels plus ambitieux.

Ces cycles longs nous permettront de tisser des liens de qualité avec les acteurs du territoire : TGP, Espace 89, collège Jean Lurçat, Francas, écoles, Jeunes et Cité, CCAS, Maison des seniors, future EVS ... Pour la saison 2021-2022, nous proposerons un rapprochement des différents partenaires autour de la mise en place d'ateliers intergénérationnels de recueil de mémoire dont l'aboutissement sera la réalisation d'un jeu vidéo narratif.

Budget prévisionnel 2021-2023

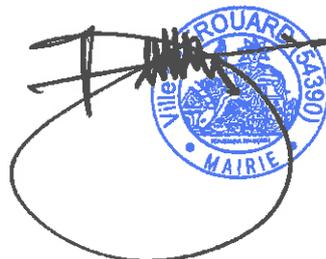
DEPENSES PREVISIONNELLES :					
COMPTE	NATURE	MONTANT*			
		N :	N+1 :	N+2 :	
60	Achats	450	750	750	
60211	Alimentation - boisson	600	800	800	
606	Activités (frais d'animation)	9900	10900	10000	
60630	Petit matériel et équipement	4350	7750	7250	
61	Services extérieurs	1300	1400	1600	
6132	Frais d'hébergement	500	500	500	
62	Autres services extérieurs				
622	Rémunération d'intermédiaires	576	324	350	
6228	Divers				
623	Publicité - publications	800	800	800	
624	Transport activités et anim,				
626	Frais postaux et télécommunications				
6286	Formation professionnelle	200	200	200	
63	Impôts et taxes				
64111	Rémunération personnel permanent	31115	43745	45000	
64115	Rémunération personnel vacataire				
65	Autres charges de gestion courante				
	TOTAL DEPENSES	49791	67169	67250	
RECETTES PREVISIONNELLES :					
COMPTE	NATURE	MONTANT*			
		N :	N+1 :	N+2 :	
70600	Participation des familles				
7082	Autres Participations				
70821	Participations Association				
741	Subvention fonctionnement Etat	8000	8000	8000	
7411	DDCS				
7414	Autres subventions :				
743	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	2000	2000	2000	
7431	Subvention fonctionnement Conseil Régional				
744	Subvention fonctionnement Collectivités	14791	32169	37250	
745	Subvention fonctionnement CAF	15000	15000	15000	
748	Autres subventions publiques	10000	10000	5000	
75	Autres produits de gestion courante				
757	Cotisations des adhérents				
	TOTAL RECETTES	49791	67169	67250	

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif pluriannuel d'aide au fonctionnement de la CAF, à hauteur de 15.000 euros par an sur trois ans, pour soutenir le projet « Mémoire-Vive » porté par l'Espace 89, de 2021 à 2023.





Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry BECKER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Expédiée en Préfecture
le **01/03/2021**

DELIBERATION N° 2021/5

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **01/03/2021**

Objet :

THEATRE GERARD PHILIPPE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAF DE MEURTHE ET MOSELLE – PROJET "TRANSMISSION ET CITOYENNETE" - ANNEES 2021-2023

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021*

De générations en générations, nous faisons l'acquisition de savoir-faire, développons des expériences individuelles et collectives, appréhendons des comportements communs et apprenons à communiquer les uns avec les autres.

Ces processus génèrent une multitude d'éléments matériels (album photos, bijoux, livres, vaisselle...) et immatériels (traditions, recettes, chants, récits et histoires familiale...). A travers l'espace et le temps, ce bagage filial ricoche d'une génération à l'autre et nourrit notre société. C'est ce rapport vivant et mouvant que nous souhaitons mettre à l'honneur durant les 3 années à venir.

Le Maire,



Pascal BARTOSIK

A travers ce fil rouge « Transmission et Citoyenneté » et sous des formats composites, le TGP proposera aux publics de partager une expérience commune coupée de toutes injonctions. Une réflexion ouverte sur la question de la mémoire familiale, du travail de narration, des souffrances et réjouissances collectives, des parcours et itinéraires de vie qui nous conduisent à faire société.

Budget prévisionnel 2021-2023

DEPENSES PREVISIONNELLES :					
COMPTE	NATURE	MONTANT*			
		N :	N+1 :	N+2 :	
60	Achats				
60211	Alimentation - boisson				
606	Activités (frais d'animation)	14151	25969	30000	
60630	Petit matériel et équipement	2100	4500	5000	
61	Services extérieurs	1750	4000	4500	
6132	Frais d'hébergement	700	1600	2000	
62	Autres services extérieurs				
622	Rémunération d'intermédiaires	850	3895	3500	
6228	Divers				
623	Publicité - publications	2500	3500	3500	
624	Transport activités et anim,				
626	Frais postaux et télécommunications				
6286	Formation professionnelle	200	400	400	
63	Impôts et taxes				
64111	Rémunération personnel permanent	28420	44170	44000	
64115	Rémunération personnel vacataire				
65	Autres charges de gestion courante				
	TOTAL DEPENSES	50671	88034	92900	
RECETTES PREVISIONNELLES :					
COMPTE	NATURE	MONTANT*			
		N :	N+1 :	N+2 :	
70600	Participation des familles				
7082	Autres Participations				
70821	Participations Association				
741	Subvention fonctionnement Etat	5000	8000	8000	
7411	DDCS				
7414	Autres subventions :				
743	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	5000	10000	10000	
7431	Subvention fonctionnement Conseil Régional				
744	Subvention fonctionnement Collectivités	20671	50034	54900	
745		15000	15000	15000	
748	Autres subventions publiques	5000	5000	5000	
75	Autres produits de gestion courante				
757	Cotisations des adhérents				
	TOTAL RECETTES	50671	88034	92900	

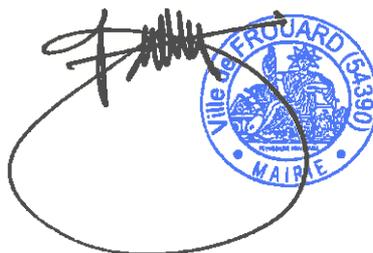
Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif pluriannuel d'aide au fonctionnement de la CAF, à hauteur de 15.000 euros par an sur trois ans, pour soutenir le projet « Transmission et Citoyenneté », porté par le Théâtre Gérard Philipe, de 2021 à 2023.





Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Expédiée en Préfecture le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **01/03/2021**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021

Le Maire,


Pascal BARTOSIK


DELIBERATION N° 2021/5

Objet :

ESPACE 89 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ANCT – PROJET "LIVRES VOYAGEURS" - ANNEES 2021-2023

Une boîte à livres, c'est comme une petite bibliothèque de rue. Ce simple outil a démontré son efficacité dans l'accès à la culture pour tous et dans l'animation de la vie d'un quartier. Lorsqu'elle est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement puisqu'elle offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.

A Frouard, nous souhaitons l'inscrire dans un projet solidaire et éco-citoyen. Sa création passera donc par la mise en place d'ateliers participatifs destinés aux jeunes du quartier.

Au-delà du plaisir ludique, nous ferons appel à de nombreuses compétences : savoir-faire manuel pour la fabrication de la boîte, imagination et créativité pour la conception et la customisation, rédaction le tissage de l'histoire qui entourera l'installation de cette boîte et qui sera retranscrite lors d'une balade contée.

Ce projet sera proposé aux habitants de la Penotte durant l'été en lien avec les acteurs du territoire (Services techniques de la ville, Francas et Jeunes et Cité notamment). Il ciblera les familles ne partant pas en vacances et donnera à chacun chacune l'occasion de participer à un projet solidaire tout en animant la vie du quartier.

Budget prévisionnel 2021

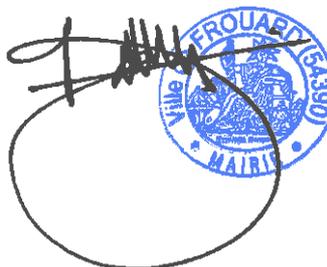
BUDGET BOITES A LIVRES 2021			
CHARGES		RESSOURCES	
60 - Achats	10 700,00 €	74 - Subventions	12 000,00 €
Prestations de services	5 700,00 €	Etat	6 000,00 €
Achats matières et fournitures	4 500,00 €	CD54	1 000,00 €
Autres fournitures	500,00 €	CAF	5 000,00 €
61 - Service extérieurs	250,00 €		
Locations	250,00 €	Ressources propres	8 830,00 €
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services	650,00 €		
Rémunérations			
Publicité, publication	250,00 €		
Déplacements, Missions	400,00 €		
64 - Charges de personnels	9 230,00 €		
Rémunération des personnels	9 230,00 €		
Charges sociale			
TOTAUX	20 830,00 €	TOTAUX	20 830,00 €

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif annuel d'aide au fonctionnement à l'ANCT, à hauteur de 6.000 euros, pour soutenir le projet « Livres voyageurs », porté par l'Espace 89.





Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Expédiée en Préfecture le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **01/03/2021**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021

Le Maire,

Pascal BARTOSIK



DELIBERATION N° 2021/7

Objet :

ESPACE 89 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ANCT – PROJET "MEMOIRE VIVE" - ANNEES 2021-2023

Depuis 2019, la ville de Frouard propose des projets de médiation autour du jeu vidéo notamment destinés aux adolescents de la Penotte. La question de l'écologie était au centre du projet « Dépasse les bornes » et de la construction de bornes d'arcade en matériaux recyclés et la parité au cœur de la réflexion « Game Boy/Game Girl » via la mise en avant des créatrices de jeux vidéo et la remise en question des représentations des femmes dans les œuvres en 2020.

Forts du succès de ces éditions, nous voulons faire évoluer la formule. Ce que nous appelions jusqu'alors les « étés du geek », seront transformés en projets pluriannuels plus ambitieux.

Ces cycles longs nous permettront de tisser des liens de qualité avec les acteurs du territoire : TGP, Espace 89, collège Jean Lurçat, Francas, écoles, Jeunes et Cité, CCAS, Maison des seniors, future EVS Pour la saison 2021-2022, nous proposerons un rapprochement des différents partenaires autour de la mise en place d'ateliers intergénérationnels de recueil de mémoire dont l'aboutissement sera la réalisation d'un jeu vidéo narratif.

Budget prévisionnel 2021

MÉMOIRE VIVE 2021

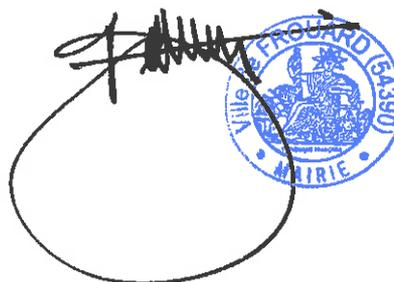
CHARGES		RESSOURCES	
60 - Achats	15 300,00 €	74 - Subventions	35 000,00 €
Prestations de services	9 900,00 €	Etat	8 000,00 €
Achats matières et fournitures	4 350,00 €	CD54	2 000,00 €
Autres fournitures	1 050,00 €	CAF	15 000,00 €
61 - Service extérieurs	1 500,00 €	Conférence des financeurs	10 000,00 €
Locations	800,00 €	Ressources propres	14 791,00 €
Entretien et réparation	500,00 €		
Assurance			
Documentation	200,00 €		
62 - Autres services	1 876,00 €		
Rémunérations	576,00 €		
Publicité, publication	800,00 €		
Déplacements, Missions	500,00 €		
64 - Charges de personnels	31 115,00 €		
Rémunération des personnels	31 115,00 €		
Charges sociale			
TOTAUX	49 791,00 €	TOTAUX	49 791,00 €

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif annuel d'aide au fonctionnement à l'ANCT, à hauteur de 8.000 euros, pour soutenir le projet « Mémoire-Vive », porté par l'Espace 89.





Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Expédiée en Préfecture le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **01/03/2021**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021

Le Maire,

Pascal BARTOSIK



DELIBERATION N° 2021/8

Objet :

THEATRE GERARD PHILIPPE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ANCT – PROJET "TRANSMISSION" - ANNEES 2021-2023

De générations et générations, nous faisons l'acquisition de savoir-faire, développons des expériences individuelles et collectives, appréhendons des comportements communs et apprenons à communiquer les uns avec les autres.

Ces processus génèrent une multitude d'éléments matériels (album photos, bijoux, livres, vaisselle...) et immatériels (traditions, recettes, chants, récits et histoires familiale...). A travers l'espace et le temps, ce bagage filial ricoche d'une génération à l'autre et nourrit notre société. C'est ce rapport vivant et mouvant que nous souhaitons mettre à l'honneur durant les 3 années à venir.

A travers ce fil rouge « Transmission » et sous des formats composites, le TGP proposera aux publics de partager une expérience commune coupée de toutes injonctions. Une réflexion ouverte sur la question de la mémoire familiale, du travail de narration, des souffrances et réjouissances collectives, des parcours et itinéraires de vie qui nous conduisent à faire société.

Budget prévisionnel 2021

PROJET TRANSMISSION 2021			
CHARGES		RESSOURCES	
60 - Achats	19 042,00 €	74 - Subventions	23 000,00 €
Prestations de services	17 942,00 €	Etat	8 000,00 €
Achats matières et fournitures	1 100,00 €	CD54	5 000,00 €
Autres fournitures		CAF	2 000,00 €
61 - Service extérieurs	1 750,00 €	CCBP	5 000,00 €
Locations	800	Conférence des financeurs	3 000,00 €
Entretien et réparation	750	Frouard	24 885,00 €
Assurance			
Documentation	200		
62 - Autres services	3 503,04 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraire	2 153,04 €		
Publicité, publication	900,00 €		
Déplacements, Missions	450,00 €		
64 - Charges de personnels	23 590,00 €		
Rémunération des personnels	23 590,00 €		
Charges sociale			
TOTAUX	47 885,04 €	TOTAUX	47 885,00 €

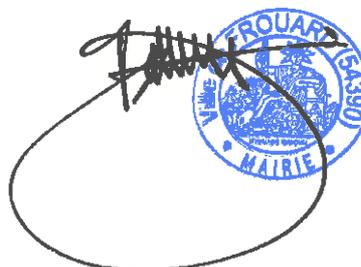
Délibération

Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif annuel d'aide au fonctionnement à l'ANCT, à hauteur de 8.000 euros, pour soutenir le projet « Transmission », porté par le Théâtre Gérard Philipe.





Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Expédiée en Préfecture le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné, certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du **01/03/2021**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021

Le Maire,



Pascal BARTOSIK

DELIBERATION N° 2021/9

Objet :

REGROUPEMENT DES ECOLES LANGEVIN ET PREVERT

La ville de Frouard gère 4 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires. Les effectifs dans les écoles maternelles tendent à baisser depuis plusieurs années et nous amènent aujourd'hui à une moyenne de 20.4 élèves par classe. Les prévisions pour les 2 années à venir confirment une baisse des effectifs. Actuellement, les écoles Jean Zay et Jacques Prévert disposent de 2 classes et les écoles Louise Michel et Paul Langevin de 3 classes. Les moyennes par classe sont les plus faibles dans les écoles Paul Langevin et Jacques Prévert.

L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Pompey nous a alertés sur une possible fermeture de classe sur l'école Paul Langevin à la rentrée prochaine. Cela nous a été confirmé par un courrier du Directeur académique le 20 janvier. Nous aurions donc 9 classes réparties sur 4 écoles maternelles.

Il convient donc, pour l'éducation nationale, de mutualiser les moyens humains et pour la ville de Frouard de mutualiser les établissements scolaires.

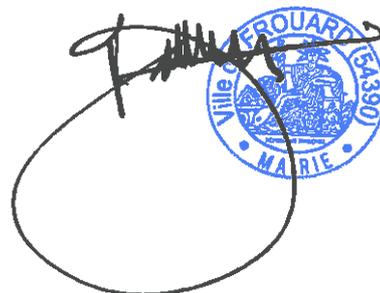
Pour ce faire, et dans l'optique d'un pôle scolaire Colvis Langevin évoqué par l'éducation nationale dans les années à venir, nous proposons de créer une 4^{ème} classe à l'école Paul Langevin pour que l'école puisse accueillir les élèves des écoles Paul Langevin et Jacques Prévert. Cela entraînerait de fait la fermeture de l'école Jacques Prévert.

Les effectifs prévisionnels sont de 93 élèves sur 4 classes à l'école Paul Langevin « fusionnée », soit une moyenne de 23.25 élèves par classe pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Délibération

Vu l'avis favorable du conseil d'école extraordinaire du 3 février 2021,
Sur proposition de la commission réussite éducative et développement culturel du 4 février 2021,
Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité (4 voix contre : M. GRAFF, Mme BALTHAZARD, Mme ROLAND, M. DEPARDIEU et 3 abstentions : M. LEICKNER, Mme ROTA, M. TRANCHINA),
VALIDE le regroupement des écoles Paul Langevin et Jacques Prévert, cette fusion entraînant la fermeture de cette dernière.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. LEICKNER', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLE FERROUARD (54390)' and 'MAIRIE' around a central emblem.



Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Thierry BECKER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Expédiée en Préfecture
le **01/03/2021**

DELIBERATION N° 2020/10

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **01/03/2021**

Objet :

PASS SENIOR - MODIFICATION DE TARIF

*Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021*

Le Pass senior est un dispositif sans contact visant à simplifier l'usage et la gestion de nos services en faveur des seniors :

- Minibus
- Service de soutien à domicile
- Tarifs préférentiels
- Mutuelle

Compte tenu de la crise sanitaire, la majorité de ces services sont depuis mars 2020 suspendus ou réduits de manière importante. Le pôle senior s'est ainsi redéployé sur le portage de repas, l'aide personnalisée aux seniors durant cette crise et sur la distribution de colis en fin d'année.

Le Pass Senior n'a donc été que peu utilisé.

Afin d'anticiper une reprise possible d'activités sur le second semestre 2021, l'arrivée de la Maison des Seniors sur la même période mais aussi de relancer un dispositif non utilisé depuis presque un an, il est nécessaire de repenser le dispositif, sa communication et son tarif.

Le Maire,

Pascal BARTOSIK



Le prix actuel du pass senior est actuellement de 7 € par mois soit 84 € par an pour une personne seule.
Afin de relancer le service, en faciliter sa communication et de l'étendre à de nombreux seniors, il est proposé de passer ce tarif à 12 € par an pour une personne seule et 24 € par an pour un couple.

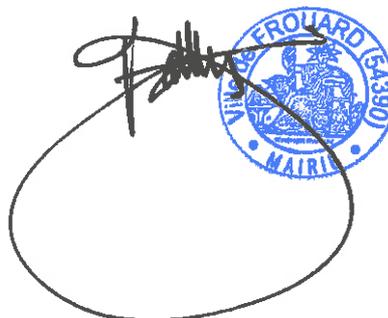
Ce tarif unique rendrait le pass accessible à un plus grand nombre de seniors pour qui le prix actuel est un frein. Par ailleurs, la gestion financière en serait simplifiée et la communication s'en verrait simplifiée (1€ par mois).

Le manque à gagner représenterait environ 2.800 €. En augmentant significativement le nombre d'adhérents avec ce prix, on estime que ce manque serait absorbé en 2 ans.

Délibération

Sur proposition de la commission de la cohésion sociale du 13 janvier 2021,
Vu l'avis favorable de la commission permanente du 15 février 2021,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
ADOpte le tarif du pass senior à 12 € par an.





Ville de FROUARD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement « Espace de l'Ermitage », après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal BARTOSIK, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	29
de présents :	23
de votants :	28

Etaient présents :

M. BARTOSIK – Mme MACAIGNE – M. BECKER – Mme GERARDIN
M. DUTHIEUW – M. LEBOEUF – Mme KIPPER – M. MACHADO – Mme GENAY
M. PINA – Mme DUN – M. MOREAU – Mme TROTZIER – M. FUMEX – M. MANCA
M. SCHWING – Mme AYAD – M. LECERF – M. GRAFF – M. DEPARDIEU
M. LEICKNER – Mme ROTA – M. TRANCHINA

Ont donné procuration à :

Mme BRIARD à M. DUTHIEUW – Mme DUBOIS à Mme MACAIGNE
Mme BERNARD à Mme AYAD – Mme BALTHAZARD à M. DEPARDIEU
Mme ROLAND à M. GRAFF

Absent / Excusé :

M. MOUSSOUX

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **01/03/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le **17/02/2021**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry BECKER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Expédiée en Préfecture
le **01/03/2021**

L'ordonnateur soussigné,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter
du **01/03/2021**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Frouard, le 27/02/2021

Le Maire,



Pascal BARTOSIK

DELIBERATION N° 2021/11

Objet : **MOTION ONF**

Le Conseil Municipal de la commune de Frouard souhaite interpeller l'Etat sur la réorganisation actuelle des effectifs de l'ONF en région Grand Est où les forêts subissent des crises sanitaires majeures, répétitives et successives depuis 2017. Or en cette période critique et incertaine, il est plus qu'essentiel de pouvoir accompagner les élus à faire face à ces difficultés.

Pour cela, de par son expérience, sa technicité et son maillage territorial, l'ONF est l'interlocuteur direct des élus de communes forestières. Cet accompagnement technique apporté par le gestionnaire des forêts publiques est aujourd'hui plus que nécessaire pour aider les élus à agir et prendre les décisions adaptées en faveur d'un investissement forestier satisfaisant et suffisant.

C'est un enjeu majeur en région Grand Est où la forêt communale a une place importante et prédominante, avec une filière économique essentielle déjà fragilisée.

C'est pourquoi, la présence des agents de l'ONF sur le terrain, au plus proche des réalités et des élus, est fondamentale pour continuer d'assurer le service public des forêts publiques et de permettre de garantir l'avenir du patrimoine forestier dans les conditions acceptables pour les élus. Aussi, nous ne pouvons que déplorer les décisions de diminution des effectifs et de réorganisation de l'ONF dans ses différentes agences, qui sont en train de se mettre en place.

A un moment critique où les défis à relever sont majeurs et d'ampleur, c'est regrettable et inacceptable de continuer à diminuer la présence de techniciens sur le terrain. Les équipes actuelles ont déjà été bien réduites depuis plusieurs années, et sont souvent fatiguées et désabusées malgré un engagement très professionnel et apprécié des élus : postes vacants, gestion de crises forestières et sanitaires multiples.....

Nous souhaitons continuer à avoir un gestionnaire en capacité d'assurer l'ensemble de ses missions sur le terrain de façon pérenne et efficiente avec une gouvernance Communes forestières - ONF assurée.

Cette motion est votée à l'unanimité.

